

OLGA NĚMEČKOVÁ

## DÉCOMPOSITION DES TEMPS PASSÉS COMPOSÉS EN FRANÇAIS DU POINT DE VUE DIACHRONIQUE

La décomposition par l'interposition d'un adverbe ou d'une locution adverbiale entre l'auxiliaire et le participe passé des temps passés composés en français n'est pas un phénomène nouveau. On le rencontre fréquemment dans la littérature contemporaine, mais il apparaît aussi bien souvent dans les vieux textes français. A première vue on pourrait croire qu'il s'agit d'un phénomène dont les causes et racines sont les mêmes. Vu le caractère différent de la liaison de l'auxiliaire et du participe passé dans les temps passés composés en français moderne et ancien et de toute la structure de la phrase, ce serait une grande erreur de voir cette problématique du point de vue simplifiée.

Il est assez difficile de se faire une idée précise sur l'état réel du verbe à l'époque du latin parlé. En tout cas il faut constater d'une part la disparition de certaines formes verbales (futur, supin, participe futur etc.), d'autre part la naissance de nouvelles formes. A côté du futur moderne et du conditionnel, ce sont les passés périphrastiques qui naissent. Avec le passé simple, employé jusqu'ici, commence à se former un autre passé, passé périphrastique, composé de l'indicatif présent du verbe «avoir» et du participe passé. Le verbe *habere* qui avait dans le latin classique le sens de «posséder» devient peu à peu le verbe auxiliaire qui forme avec le participe passé une unité ayant le même sujet. Le développement de ce phénomène est d'abord très lent et les exemples du passé composé sont très rares. Ce n'est qu'à partir du II<sup>e</sup> siècle que les exemples commencent à se multiplier. Grégoire de Tours est le premier auteur chez qui la tournure est nette et très fréquente.

A partir de cette combinaison de l'auxiliaire et du participe passé se créent divers temps passés basés sur un temps du verbe «avoir».

habebam + participe = plus-que-parfait (un nouveau plus-que-parfait  
 qui remplacera plus tard la forme originale)

habui + participe = passé antérieur

A cette époque-là une conjugaison toute nouvelle fondée sur l'emploi des auxiliaires s'introduit en latin parlé.

Procédons un peu pour montrer les principaux changements morphologiques survenus du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle dans le domaine du verbe. Le participe passé combiné avec les divers modes et temps du verbe auxiliaire a définitivement triomphé dans la fonction du passif, ayant ainsi remplacé les formes disparues, mais dans la conjugaison active la substitution était moins complète. Elle s'est produite néanmoins dans le cas de l'indicatif futur, du futur antérieur, du parfait et du plus-que-parfait du subjonctif et finalement pour l'infinifit passé. Au lieu des formes simples on rencontre les formes suivantes: *porterai, avrai portet, aie portet, eusse portet, avoir portet*.

La formation des temps nouveaux ne s'est pas arrêtée. D'autres formes naissent: conditionnel présent, conditionnel passé, passé antérieur, passé plus-que-parfait et passé dit indéfini (*portereie, avreie portet, oi portet, aveie portet* et *ai portet*). On peut constater la disparition définitive de l'impératif futur, du supin, du participe futur et de l'indicatif futur. Peu après le vieux plus-que-parfait disparaît à son tour, ayant perdu sa dénotation (*Eulalia* — «*Bel auret corps*» < *habuerat*).

Malgré l'existence de toutes ces formes périphrastiques dans le passé on peut constater encore une certaine indécision dans leur emploi. Ferdinand Brunot en apporte dans son *Histoire de la langue française* un témoignage éclairant:

«Les formes périphrastiques se trouvaient constituées, mais elles étaient loin d'avoir acquis leur unité de signification. On peut le montrer par la forme même. L'auxiliaire fait bien corps avec le participe, mais pas au point d'avoir près de lui une place fixe. Il n'est pas de place que l'un des deux éléments ne puisse occuper, si loin qu'il s'y trouve de l'autre:

*Jo ai paiens vëuz* Rol. 1039

*En tantes terres les avum nus portées* Ib. 1464

*Trait vus ad ki a garder vus out* Ib. 1192

En second lieu, l'un ou l'autre peut ne pas être répété, même si la seconde fois l'auxiliaire ne doit pas se trouver au même temps ni à la même personne:

*Ainz que m'amie . . . Aiez baisie, n'ele vous acolé* Enf. Ogier. 2778

Même, on n'exprime pas «avoir», alors que c'est «estre» qui a été exprimé la première fois:

*Et quant se furent tant tenu Cil du castel et endure* Chev. II. esp. 9853

Enfin, l'accord du participe passé avec le régime prouve que le groupe ne constitue pas une forme verbale unique, qui, sans cela, comme toutes les formes verbales, s'accorderait ou tendrait à s'accorder avec son sujet. On trouve, il est vrai, des exemples de participes invariables dans les textes dès le XI<sup>e</sup> siècle. Il s'en présente surtout quand le participe et l'auxiliaire sont joints, et que le régime vient après:

*De sun osberc li ad rumput les pans* Rol. 1300

*La flur de France as perdu* Ib. 2455

*Ot perdu s'espee* Cor. L. 1068

*Il les ont perdu* Ors. B. 734

*Danz Oliviers trait ad sa bone espee* Rol. 1367

*Perdud avuns Espagne nostre terre* Rol. 2116

*S'ait sa gent devisé et ses granz oz rangiez* Ors. B. 1650

Mais dans les cas les plus ordinaires, c'est l'accord qui est la règle:

*Tantes dolours at por tei enduredes,*  
*E tantes faims e tantes seiz passedes* Al. 80, 1—3  
*Li empereres ad prise sa herberge* Rol. 2488  
*Vers le palais a tornee sa teste* Cor. L. 1602  
*Si a prise s'espee* Ors. B. 104

En réalité, l'unification des formes temporelles était loin d'être faite, ou, pour mieux dire, elle en était arrivée à des degrés divers dans les divers temps. Tantôt, c'était le groupe de l'auxiliaire et du participe qui déterminait la valeur temporelle, tantôt c'était l'auxiliaire seul, le participe passé étant encore tout proche de sa signification latine.

Certains exemples montrent les deux valeurs en contraste:

*Er matin seiteit li emperere suz l'umbre,*  
*Vint i ses nies, out vestue sa brunie,*  
*E out predet dejuste Carcasonie;*  
*En sa main tint une vermeille pume* Rol. 384—6<sup>1</sup>

On peut donc supposer que la décomposition de ces formes périphrastiques par l'interposition des adverbess, de notre point de vue restreinte aux temps passés composés, ait été assez fréquente et n'ait représenté aucune atteinte violente à la structure de ce couple. Les exemples ramassés à la base du dépouillement de la *Cantilène de Sainte Eulalie*, de la *Vie de Saint Léger*, de la *Vie de Saint Alexis* et de la *Chanson de Roland* en donnent le témoignage. Etant donné que la *Cantilène de Sainte Eulalie* provenant du IX<sup>e</sup> siècle et la *Vie de Saint Léger* du X<sup>e</sup> siècle se rangent dans le domaine littéraire où l'emploi du passé périphrastique n'est pas encore fréquent et où ce sont les temps simples qui prévalent nettement, il n'est pas étonnant que le phénomène examiné soit complètement in-existent.

Au contraire, dans les deux autres oeuvres dépouillées, c'est-à-dire dans la *Vie de Saint Alexis* et dans la *Chanson de Roland* on rencontre beaucoup d'adverbess intercalés entre l'auxiliaire et le participe passé dans les temps passés composés. Les deux textes proviennent du XI<sup>e</sup> siècle. Dans le cas de cette innovation — si on peut se servir d'une pareille dénomination pour la pénétration des formes périphrastiques dans la langue — la décomposition s'impose largement. L'interposition des adverbess simples surtout est très fréquente.

*De cez paroles que vous avez ci dit, ...* Rol. 145  
*Mais li quens Guenes se fut ben purpenset, ...* Ib. 425  
*Kar de vos sul ai ben venget les noz.* Ib. 1951  
*Ki tant ne set ne l'ad prod entendut.* Ib. 2097  
*E sun blialt li ad tut detrenchet.* Ib. 2173  
*E cil est loinz, si ad mult demuret, ...* Ib. 2623  
*Le destre poign li ad del cors seuret, ...* Ib. 2781  
*Al doel qu'il ad s'en est turnet plurant.* Ib. 2839

<sup>1</sup> Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris 1905, p. 244.

*Quant sa raison li at tote mostrede, ...* Alex. XV  
*Quant son avoir lour at tot departit, ...* Ib. XX  
*Cel son serjant at a sei apelet.* Ib. LVI  
*Parfitement s'at a Deu comandet.* Ib. LVIII  
*A son seignour qu'il aveit tant servit.* Ib. LXVII  
*Molt longement ai o lui conveset:* Ib. LXIX  
*Nul n'en i at quin alget malendous,*  
*Cel n'en i at quin report sa dolour.* Ib. CXI  
*De totes parz l'ont si avironet, ...* Ib. CXV

Il arrive même que l'on rencontre deux ou plusieurs adverbes intercalés:

*Dist as messages: Vus avez mult ben dit;* Rol. 143  
*Sur un escut l'ad as altres culchet, ...* Ib. 2204  
*L'espiet a or li ad enz el cors mis, ...* Ib. 3356  
*Sor i ad cel qui Carle voillet contredire, ...* Ib. 3669  
*xxx en ad d'icels ki sunt pendut.* Ib. 3958  
*Quer il at Deu bien ed a gret servit, ...* Alex. XXXV

Très fréquemment on relève dans l'interposition entre l'auxiliaire et le participe passé le complément d'objet direct.

*Dist Oliver; Jo ai paiens veuz, ...* Rol. 1039  
*A l'une main si ad sun piz batud.* Ib. 2368  
*Après li ad la bronie descunfite, ...* Ib. 3363  
*Et Carles ad sa bataille vencue, ...* Ib. 3649  
*De Sarraguce ad la porte abatue, ...* Ib. 3650  
*Del chef li ad le cervel expandut, ...* Ib. 3928  
*A lui medisme ont l'almosne donede, ...* Alex. XXIV  
*Trente quatre anz at si son cors penet;* Ib. XXVI

Ce fait est très étroitement lié avec la position du complément d'objet direct (régime) dans le complexe de la phrase dont la structure était en comparaison avec l'état actuel beaucoup plus libre. Pour en donner la preuve il suffit de citer toutes les possibilités qui s'offraient en ce qui concerne sa place par rapport au sujet et au verbe. Lorsque le sujet est exprimé, on peut rencontrer les combinaisons suivantes:

1. sujet—verbe—régime
2. sujet—régime—verbe (construction fort rare)
3. verbe—sujet—régime
4. verbe—régime—sujet
5. régime—sujet—verbe
6. régime—verbe—sujet

Vu une pareille mobilité de ces trois membres fondamentaux de la

phrase, l'interposition de l'objet direct entre l'auxiliaire et le participe passé dans les temps passés composés en ancien français n'éveille aucun étonnement et peut être considérée comme un phénomène naturel.

Le caractère de la structure de la phrase est complètement différent en français contemporain. De même la corrélation de deux éléments dans les temps passés composés a subi de profonds changements.

Essayons de montrer le problème examiné à la lumière d'une brève comparaison de deux phénomènes mentionnés et d'en tirer quelques conclusions.

Quand le style ne l'exigeait pas pour une raison particulière, les auteurs latins plaçaient généralement le verbe à la fin de la phrase. A l'époque du bas latin, on peut constater que cette tendance est moins marquée et le verbe apparaît fréquemment au milieu. Cet usage semble prévaloir en français dès ses origines. Dans nos textes, ce sont les nécessités de la rime qui, sans doute, causent ces déplacements dans la structure de la proposition. Tandis que dans la *Cantilène de Sainte Eulalie* on rencontre très rarement le rejet du verbe, dans la *Vie de Saint Alexis* les exemples abondent. La *Chanson de Roland* offre relativement très peu d'exemples et la plupart parmi eux sont évoqués par l'assonance. Dans certains cas le verbe apparaît en tête de la phrase ce que l'on rencontre d'ailleurs dans le français moderne.

Même en ancien français le sujet est placé le plus souvent avant le verbe, c'est-à-dire en tête de la proposition. Mais la règle n'est pas du tout rigoureuse. Mais lorsque l'objet, l'attribut ou une expression attributive se rapportent au sujet ou à l'objet, l'inversion du sujet derrière le verbe est obligatoire; ici l'ancien français diffère nettement de la langue contemporaine.

La quantité des constructions particulières du régime, à côté de la construction usuelle dans le français moderne, a été mentionnée ci-dessus.

Il faut signaler aussi que la position des autres membres dans la proposition est plus ou moins libre en ancien français.

En ce qui concerne le français moderne, on peut dire que c'est avant tout le principe grammatical qui joue un rôle décisif dans la formation de l'ordre des mots dans la proposition. En réalité, chaque membre conserve dans la proposition française la place qui lui appartient. On stabilise ainsi l'ordre sujet—verbe—objet direct — complément circonstanciel; cependant dans le cas du complément circonstanciel, on ne peut pas parler d'une position fixe dans ce schéma fondamental. Ici la situation n'est pas univoque.

Le deuxième facteur important est la «perspective fonctionnelle de l'énoncé».<sup>2</sup> D'après la conception fonctionnelle de l'ordre des mots, chaque mot dans la proposition et son rapport respectif sont considérés comme étant pourvus d'une certaine importance selon leur position pour le contenu communicatif de l'énoncé (thème — éléments de transition — rhème).

Dans certaines langues, la reconstruction de l'ordre des éléments est

<sup>2</sup> Jan Šabršula, *La Perspective fonctionnelle de l'énoncé*, AUC, Romanistica Pragensia, Praha 1973;

relativement facile (en latin, dans les langues slaves p. ex.). Au contraire, l'ordre des «mots» grammaticalisé en français contemporain représente un obstacle important (mais la perspective fonctionnelle de l'énoncé y dispose de toute une gamme d'autres moyens), les étapes anciennes de la langue française se distinguant de certains traits caractéristiques particuliers.

En parlant de la structure de la phrase, n'oublions pas de mentionner le facteur émotif: la fonction émotive, centrée sur l'émetteur («destinataire»), c'est-à-dire visant à une expression «directe» de l'attitude du sujet parlant à l'égard de ce dont il parle, colore tout propos aux niveaux phonique, lexical et grammatical. C'est le sentiment qui détruit l'ordonnance régulière des phrases; on peut changer l'ordre des mots en mettant en relief tel ou tel élément de phrase.

Comme facteur secondaire mentionnons le principe rythmique qui influence la formation de l'ordre des mots.

Prêtons maintenant notre attention à la lexie verbale, précisément à sa forme dans les temps passés composés. Le temps passé composé, p. ex. *J'ai parlé*, commute sur l'axe paradigmatique avec les autres temps (je parle, je parlerai, je parlai) et, comme désignateur, il concurrence le temps passé simple. Les rapports syntactiques entre les éléments qui forment le temps passé composé sont affaiblis: on ne peut pas attribuer p. ex. la validité indépendante dans la proposition au participe passé *parlé*. J. Šabršula en parlant de cette espèce de formations se sert de la dénomination «formations prémorphologiques».<sup>3</sup>

Le degré de la désyntactisation et prémorphologisation d'une pareille unité n'est pas toujours le même. Il est intéressant de constater que les formations du type «je viens de parler» excluent l'interposition d'un autre élément (comme p. ex. adverbe). Les formes traditionnellement conçues comme les temps passés composés admettent dans une certaine mesure cette interposition. Une formation prémorphologique peut passer nettement dans la catégorie des paradigmes flexionnels, comme en témoigne le futur roman «cantare habeo». Même ici il y avait auparavant la possibilité d'intercaler des éléments de proposition (p. ex. l'objet pronominal: on parle de la *tmèse*), mais aujourd'hui cette formation fonctionne en français comme le paradigme flexionnel: «je chanterai».

Du point de vue de la structure de la phrase il est important que cette forme périphrastique représente un seul noyau proto-propositionnel, bien que dans la structure superficielle de la proposition on trouve deux formes verbales — l'auxiliaire formématique dans sa forme finie et le lexème factif (participe ou infinitif).

On pourrait s'attendre à ce que l'interposition d'un adverbe entre les éléments d'une pareille formation soit possible tant que le groupement syntactique libre ne deviendra pas formation paradigmatique flexionnelle.

<sup>3</sup> Henri Bonnard, *La Prédication*, Grand Larousse de la langue française, Tome V, Paris 1976, p. 4556-4560.

Jan Šabršula, *Les systèmes d'expression du temps, du mode et de l'ordre du procès*, PP 6, Praha 1963, p. 349-362.

Jan Šabršula, *Un problème de la périphérie du système morphologique: à propos des formations prémorphologiques*, TLP 2, Praha 1966, p. 183-192.

En réalité on rencontre très souvent dans le cas des temps passés composés en français des éléments intercalés entre ses deux parties.

Comme il s'est produit une désyntactisation ou au moins un affaiblissement sensible des rapports syntactiques des éléments originaires et bien qu'on ait créé ainsi une seule unité fonctionnelle, nous considérons comme juste d'appeler le phénomène examiné — interposition d'un élément — *la décomposition*.

Quelques travaux de J. Dubský qui ne concernent pas des formations prémorphologiques stricto sensu, mais des unités onomatologiques complexes du type «prendre la fuite», «faire la trompette», «avoir un sourire», «avoir un rire» etc., servent aussi d'appui à notre conviction. Comme on peut décomposer en lexème et formème le verbe «crier», on peut obtenir la partie formématique (verbe vide de sa signification «avoir») et la partie lexématique «cri» en décomposant l'unité qui a dans sa structure superficielle une forme discontinue. J. Dubský parle dans ce cas des «unités décomposées».

Pour nous faire une idée précise de la décomposition des temps passés composés en français moderne, nous avons dépouillé six romans et un numéro de l'Humanité-Dimanche. Nous nous rendons compte de ce qu'il ne s'agit que d'un certain ensemble de textes qui diffèrent du point de vue stylistique. Malgré cela nous sommes persuadée que les textes sont suffisamment étendus et qu'ils ont des fonctions assez différenciées pour qu'on puisse se prononcer à partir de ces dépouillements sur les problèmes concernant la langue et sa structure, dans notre cas sur un phénomène partiel de cette structure qui a trait au rapport de la morphologie et de la syntaxe.

Il est vrai que le matériel utilisé pour le dépouillement en français moderne est beaucoup plus vaste que celui qui représente l'époque ancienne de la langue. Néanmoins, des conclusions valables, croyons-nous, peuvent être dégagées de cette brève comparaison de la décomposition des temps passés composés en français dès ses origines au XI<sup>e</sup> siècle et en français moderne. Les résultats obtenus de l'analyse dessinent nettement l'évolution du rapport syntactique entre les éléments des temps passés composés et donc de la possibilité d'intercaler le complément circonstanciel entre les deux parties. De plus, on peut constater non seulement la force de résistance de quelques structures envers cette évolution, mais également, au contraire, une transformation progressive du système sous l'influence des changements de leurs fonctions.

Si nous considérons l'inexistence presque totale de quelque figement du verbe auxiliaire et du participe passé en ancien français, nous sommes amenée en même temps à formuler deux appréciations différentes du phénomène étudié, en respectant les systèmes différents, les états de langue non identiques.

Si nous avons admis le terme de *décomposition* plus haut, pour le français contemporain, nous ne l'admettons guère pour le phénomène analogue examiné à cette époque-là.

La cohésion de toute la structure de la proposition en ancien français est, en comparaison avec l'état actuel, beaucoup plus faible et c'est pourquoi il conviendrait plutôt de parler de *l'interposition* ou de *l'intercalation*,

tout en se rendant compte de ce qu'il n'y a rien «à briser ou à rompre».

En français moderne le couple — verbe auxiliaire et participe passé — est si soudé et l'ordre des formes de la proposition si stabilisé que l'interposition d'un élément entre les deux parties des temps passés composés représente une atteinte violente à cette unité.

D'autre part, notre brève analyse contribue aussi à la confirmation du fait que la proposition en français moderne n'est pas du tout «statique», mais qu'elle réagit souplement aux exigences actuelles de la perspective fonctionnelle de l'énoncé et aux aspirations des auteurs à s'exprimer d'une manière adéquate du point de vue stylistique.

C'est ainsi que notre travail s'inscrit également dans le cadre des recherches stylistiques. Les différences de fréquence des phénomènes étudiés par nous ont une valeur stylométrique; c'est ainsi que l'on peut tirer de notre analyse aussi des conclusions concernant les particularités relevées chez les auteurs étudiés et dans différentes espèces de textes.

De plus, l'existence du phénomène examiné est motivée en français moderne (on en trouve certaines traces aussi en l'ancien français) par des raisons phonosyntaxiques.

## TEXTES DÉPOUILLÉS

*Cantilène de Sainte Eulalie*, Chrestomathie de l'ancien français, Leipzig 1913.

*Chanson de Roland*, Strasbourg 1909.

*Vie de Saint Alexis*, Paris 1917.

*Vie de Saint Léger*, Chrestomathie de l'ancien français, Leipzig 1913.

Marguerite Duras, *Moderato cantabile*, Edition de Minuit, Paris 1958.

Jean Giono, *L'Oiseau bagué*, Edition Gallimard, Paris 1943.

Serge Groussard, *Le Taxi de nuit*, Librairie Plon, Paris 1971.

François Mauriac, *Le Mystère Frontenac*, Flammarion, Paris 1965.

Marcel Proust, *Un Amour de Swann*, Edition Gallimard, Paris 1919.

Raymond Queneau, *Pierrot mon ami*, Edition Gallimard, Paris 1943.

*L'Humanité-Dimanche*, 16-22 mars 1977.



RÉSULTATS DE L'ANALYSE  
ADVERBES DE

	T	M	L	Q	I	A	N	D	Com.	2	3	phr.	Total
Marcel Proust UN AMOUR DE SWANN	43 23,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	46 25,5 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	18 10 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 1,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 0,5 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	4 2,2 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	8 4,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	25 13,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	25 13,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 1,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	6 3,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	180
François Mauriac LE MYSTÈRE FRONTENAC	27 25,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	18 16,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	9 8,5 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 1,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 1,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	29 27,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	4 3,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	7 6,6 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	7 6,6 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	1 0,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	106
Jean Giono L'OISEAU BAGUÉ	23 18,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	16 13,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	13 10,6 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	3 2,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	4 3,2 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	31 25,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	14 11,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	15 12,2 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 1,6 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 0,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	122
Raymond Queneau PIERROT MON AMI	24 18,5 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	41 30,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	9 6,6 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 1,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	24 17,7 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	4 2,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	12 8,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	19 14,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	/	135
Marguerite Duras MODERATO CANTABILE	11 31,4 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	8 22,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	5 14,2 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	1 2,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1	3 8,5 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	5 14,2 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 2,9 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	/	35
Serge Groussard LE TAXI DE NUIT	21 24,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	32 35,8 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 1,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	7 8,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	7 8,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 2,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	2 2,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	12 13,7 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 1,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	2 2,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	87
L'HUMANITÉ- DIMANCHE 16-22 mars 1977	7 12,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	17 29,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	7 12,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 1,7 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	3 5,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	8 13,7 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	1 1,7 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	6 10,3 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	7 12,1 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	/	1 1,7 <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	58

